



ASSOCIATION DE CHASSE MARITIME DU CALAISIS

Demande de Hutteaux mobiles Saison 2019/2020

Rappels :

- La date de renouvellement des concessions est fixée au 1^{er} juillet 2019
- Tous les concessionnaires du hutteau mobile doivent obligatoirement valider leur carte maritime avant le 1^{er} juillet 2019 (voir les articles 3 et 11 du règlement intérieur)
- Toute fausse déclaration entraîne la suspension de la concession
- Ce document est disponible sur le site internet de l'association <http://www.chasse-maritime-calaisis.com> rubrique *ESPACES ADHERENTS*
- Joindre obligatoirement **2 enveloppes** (format moyen 162-229) libellées à votre adresse et affranchies d'un timbre supérieur à 20 grammes
- Joindre **1 chèque bancaire de 120 €** à l'ordre de l'ACMC (seuls les paiements par chèques et espèces seront acceptés, toutefois nous vous demandons d'éviter le paiement en espèces)

- **Avant d'envoyer votre demande, veuillez joindre M Ypreeuw afin de vérifier la disponibilité des hutteaux (nombre de concessions limitées à 30).**

- Dossier à envoyer à : **M Grégory YPREEUW**
677 rue des 10 Censes
62215 OYE PLAGE

Pour tous renseignements, vous pouvez joindre M YPREEUW au 06 27 54 67 89

HUTTEAU ACMC N° :

N° DDAF :



ASSOCIATION DE CHASSE MARITIME DU CALAIS

➤ **Coordonnées complètes du responsable de la concession hutteau mobile :**

Nom :	Prénom :
Adresse N° et rue :	
Code postal :	Ville :
N° de téléphone (obligatoire) :	
Adresse mail :	
Etiez-vous concessionnaire en 2018/2019 ? Entourer la mention qui vous concerne :	OUI NON
N° de la carte maritime :	N° du permis de chasser :

Fait à :

le :

Signature (avec mention lu et approuvé) :

➤ **Coordonnées des concessionnaires accompagnants**

Nom	Prénom	Numéro de téléphone	N° de la carte maritime	N° du permis de chasser	Signature avec mention lu et approuvé